

Conditions générales de vente IAASERVICES®

1 TABLE DES MATIERES

2	PRÉSENTATION	2
3	À PROPOS DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	2
4	DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS.....	2
4.1	Documents contractuels.....	2
4.2	Règlement par un OPCA	2
4.3	Annulation des formations en présentiel à l’initiative du Client	2
5	DISPOSITIONS COMMUNES AUX SAAS	3
5.1	Utilisation.....	3
5.2	Compte utilisateur.....	3
5.2.1	Création du compte et niveau de droits	3
5.2.2	Protection du compte	3
5.3	Licence.....	3
5.4	Propriété intellectuelle.....	3
5.5	Modification des SAAS.....	4
5.6	Effet, durée et renouvellement des SAAS	4
5.7	Résiliation des SAAS	4
5.8	Propriété et réversibilité des données	4
6	DISPOSITIONS APPLICABLES À L’ENSEMBLE DES SERVICES.....	4
6.1	Modalités de passation des commandes	4
6.2	Prix.....	4
6.3	Modalités de paiement	4
6.3.1	Paiement.....	4
6.3.2	Défaut de paiement.....	5
6.3.3	Révision de prix	5
6.4	Limitations de responsabilité de IAASERVICES	5
6.5	Force majeure	5
6.6	Propriété intellectuelle.....	5
6.7	Confidentialité.....	6
6.8	Communication.....	6
6.9	Protection des données à caractère personnel	6
6.10	Droit applicable - Attribution de compétence	6

2 PRÉSENTATION

IAASERVICES est une société dont le siège social est établi 7 rue de la montagne à 51170 Crugny (France). IAASERVICES élabore, commercialise et dispense des formations en présentiel intra-entreprise. IAASERVICES réalise également des actions de conseils (diagnostic, accompagnement et amélioration continue) visant à sécuriser et optimiser les processus de nettoyage et désinfection en agro-alimentaire. Enfin, IAASERVICES développe des outils logiciels destinés à parfaire ses prestations de services, en particulier sur des installations de nettoyage en place, systèmes membranaires, tunnels de lavage et autres systèmes automatisés consommateurs d'eau, de produits chimiques et d'énergie.

3 À PROPOS DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à tous les services (formations, conseils et logiciels) (ci-après les « Services ») proposées par IAASERVICES à tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande ou de bénéficier d'une mise à disposition gratuite, en particulier pour les logiciels en tant que service (ci-après « les SAAS »), implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de IAASERVICES, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que IAASERVICES ne se prévale pas à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte garant du respect des présentes CGV pour l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de IAASERVICES, lui permettant de s'assurer de l'adéquation des Services à ses besoins. IAASERVICES est susceptible de modifier ces CGV, par exemple, pour refléter des modifications de la loi ou de ses Services. IAASERVICES recommande de les consulter régulièrement. Les modifications ne s'appliqueront pas de façon rétroactive et entreront en vigueur au moins quatorze (14) jours après leur publication. Toutefois, les modifications spécifiques à une nouvelle fonctionnalité d'un Service ou les modifications apportées pour des raisons juridiques s'appliqueront immédiatement. Si le Client n'accepte pas les modifications apportées aux CGV, il doit cesser toute utilisation de ce Service. Ces CGV régissent les relations du Client avec IAASERVICES. Elles ne créent pas de droit pour des tiers bénéficiaires.

4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à IAASERVICES. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par IAASERVICES au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à IAASERVICES au premier jour de la formation, IAASERVICES se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 ANNULATION DES FORMATIONS EN PRESENTIEL A L'INITIATIVE DU CLIENT

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre IAASERVICES et le Client. Elles sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues. Report ou annulation communiqué au moins trente (30) jours ouvrés avant la session : aucune indemnité. Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins quinze (15) jours ouvrés avant la session : trente pour cent (30 %) des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client. Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : soixante-dix pour cent (70 %) des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

5 DISPOSITIONS COMMUNES AUX SAAS

5.1 UTILISATION

Le Client doit respecter les règles applicables aux SAAS utilisés. Les SAAS ne doivent pas être utilisés de façon impropre. Le Client ne doit pas tenter, par exemple, de produire des interférences avec les SAAS ou d'y accéder en utilisant une méthode autre que l'interface et les instructions mis à disposition. Le Client ne doit utiliser les SAAS que dans le respect des lois en vigueur. IAASERVICES peut suspendre ou cesser la fourniture des SAAS si le Client ne respecte pas les conditions ou règlements applicables, ou si IAASERVICES suspecte une utilisation impropre voire frauduleuse du compte Client. Les SAAS affichent les données du Client. Ces données relèvent de l'entière responsabilité du Client. IAASERVICES ne peut les vérifier. Cependant, IAASERVICES se réserve le droit d'informer le Client lorsque celles-ci paraissent incorrectes. Le fait que IAASERVICES se réserve ce droit ne signifie pas nécessairement que IAASERVICES les vérifie. Dès lors, le Client ne doit pas présumer que IAASERVICES les vérifie. Dans le cadre de l'utilisation des SAAS et de l'exécution de l'engagement contractuel, IAASERVICES est susceptible d'adresser au Client des messages liés au fonctionnement ou à l'administration des SAAS ainsi que d'autres informations. Le Client peut choisir de ne plus recevoir certains de ces messages.

5.2 COMPTE UTILISATEUR

5.2.1 Création du compte et niveau de droits

Le Client a besoin d'un compte utilisateur IAASERVICES pour utiliser les SAAS. Les comptes utilisateurs sont créés, supprimés ou désactivés par IAASERVICES possiblement à la demande du Client. Le niveau de droit est attribué par IAASERVICES au compte utilisateur selon la demande du Client. Il peut être modifié par IAASERVICES selon les exigences du moment et à la demande du Client.

5.2.2 Protection du compte

Le Client accède à son compte utilisateur avec un identifiant et un mot de passe. Ils sont fournis au Client par IAASERVICES. Ils peuvent être changés par l'utilisateur à son initiative et selon son niveau de droits. IAASERVICES conseille fortement de ne pas réutiliser le même mot de passe que celui utilisé dans des applications tierces. Identifiant et mot de passe sont personnels et confidentiels. Le Client est responsable de cette confidentialité. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit à un tiers quel qu'il soit. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée n'ait accès aux SAAS. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux SAAS. En cas de perte ou de vol d'un des identifiants ou si le Client soupçonne une utilisation non autorisée, il contactera IAASERVICES pour clôturer le compte et en créer un nouveau. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation de son compte et de l'activité exercée dans son compte ou par le biais de celui-ci. En dernier ressort, les systèmes automatisés de IAASERVICES analysent leurs utilisations afin de les protéger. En cas de détection d'utilisation frauduleuse ou de suspicion d'utilisation frauduleuse ou inappropriée, des comptes peuvent être désactivés automatiquement.

5.3 LICENCE

Les SAAS nécessitent ou incluent l'utilisation de logiciels téléchargeables, les mises à jour de ces logiciels (nouvelles versions ou fonctionnalités) peuvent s'effectuer manuellement ou automatiquement sur le pc d'acquisition et/ou sur le serveur distant dédié. IAASERVICES concède au Client, pendant toute la durée du Contrat ou de l'abonnement et pour le monde entier, une licence d'utilisation non exclusive, non cessible et non transférable. Le Client ne pourra en aucun cas mettre les SAAS à disposition d'un tiers, y compris dans le cadre d'un mandat ou d'un contrat de sous-traitance. Le Client ne pourra distribuer, céder, vendre ou louer tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations. Cette licence est exclusivement destinée à permettre d'utiliser et de bénéficier des SAAS fournis par IAASERVICES, dans le respect des présentes CGV.

5.4 PROPRIETE INTELLECTUELLE

IAASERVICES est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des SAAS mis à disposition du Client, ainsi que, le cas échéant, de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans ce cadre. La mise à disposition temporaire des SAAS ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de reproduire tout élément des SAAS, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit. Le Client n'est pas autorisé à copier, adapter, modifier, traduire, tout ou partie des SAAS mis à disposition. De même, il n'est pas autorisé à décompiler ou tenter d'extraire le code source des SAAS, sans que cette liste soit limitative.

5.5 MODIFICATION DES SAAS

IAASERVICES n'a de cesse de modifier et d'améliorer ses SAAS. IAASERVICES est donc susceptible d'ajouter ou de supprimer des fonctionnalités ou des fonctions. Des SAAS peuvent être suspendus ou interrompus complètement. Le cas échéant, IAASERVICES préviendra le Client deux (2) mois avant l'interruption du SAAS. Des limites d'utilisation peuvent également être créés ou modifiées.

5.6 EFFET, DUREE ET RENOUVELLEMENT DES SAAS

Le contrat prend effet à compter de la date de commande. Sa durée est fixée à un (1) an. IAASERVICES notifiera par tout moyen écrit (courrier postal ou électronique), deux (2) mois au moins avant son terme, l'échéance du contrat et les modalités du renouvellement proposées au Client. A défaut de réponse du Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification, le Contrat se renouvellera dans les conditions proposées par IAASERVICES.

5.7 RESILIATION DES SAAS

A l'issue du contrat ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations contractuelles, le contrat peut être résilié de plein droit par l'autre partie huit (8) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées. Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client cessera d'utiliser les codes d'accès aux SAAS. Les prestations de réversibilité seront mises en œuvre conformément à l'article « 5.8 Propriété et réversibilité des données ».

5.8 PROPRIETE ET REVERSIBILITE DES DONNEES

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il utilise via les SAAS dans le cadre du Contrat. En cas de cessation de la relation contractuelle ou de demande expresse du Client, quelle qu'en soit la cause, IAASERVICES s'engage à restituer gratuitement, à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de huit (8) jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des données lui appartenant sous le format Excel , CSV ou SQL. IAASERVICES fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire.

6 DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES SERVICES

6.1 MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

La proposition et les prix indiqués par IAASERVICES sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis. Les Services sont réputés acceptés dès la réception par IAASERVICES d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission du devis.

6.2 PRIX

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, ...) sont facturés en sus.

6.3 MODALITES DE PAIEMENT

6.3.1 Paiement

Pour les abonnements aux SAAS, le paiement est dû en totalité à la commande. Pour tous les autres Services, en cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de trente pour cent (30 %) du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée à l'article « 6.3.4

Révision de prix ». Pour la réalisation des interventions, IAASERVICES facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à quinze pour cent (15 %). Sauf convention contraire, le règlement sera effectué par le Client, au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture. Il est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

6.3.2 Défaut de paiement

En cas de retard de paiement, IAASERVICES pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. IAASERVICES aura la faculté de suspendre la prestation jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à IAASERVICES. La résiliation de plein droit du Contrat prendra effet sous quinze (15) jours après l'envoi par IAASERVICES d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 60 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (frais bancaires et de gestion supplémentaires, suivi du recouvrement, courriers, frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire).

6.3.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière de IAASERVICES acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante :

$$P1 = P0 \times (S1/S0)$$

Où P1 = prix révisé en EUR HT

P0 = prix initial en EUR HT

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

S0 = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

6.4 LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE IAASERVICES

La responsabilité de IAASERVICES ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à IAASERVICES. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de IAASERVICES est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de IAASERVICES est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée et le cas échéant, au prorata de la durée de non disponibilité du service. En aucun cas, la responsabilité de IAASERVICES ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichiers ou d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.5 FORCE MAJEURE

IAASERVICES ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à IAASERVICES, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de IAASERVICES.

6.6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

IAASERVICES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations (conseil, formation et logiciels). L'ensemble des contenus des rapports et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par IAASERVICES pour assurer ses actions de conseil ou de formation, demeurent la propriété exclusive de IAASERVICES. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de IAASERVICES. Le Client s'interdit ainsi d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, IAASERVICES

demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.7 CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par IAASERVICES au Client. IAASERVICES s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les informations transmises par le Client.

6.8 COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par IAASERVICES comme Client de ses Services, aux frais de IAASERVICES. Sous réserve du respect des dispositions de l'article « 6.7 Confidentialité ». IAASERVICES peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.9 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par IAASERVICES aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. IAASERVICES conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.10 DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET IAASERVICES À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS.